

Être relié gratuitement au gaz sera plus simple

Chauffage Se chauffer au gaz comporte pas mal d'avantages. Problème: raccorder sa maison au réseau de gaz naturel coûte parfois très cher. Depuis 2003, pour être raccordé gratuitement au réseau, il faut que la façade soit située à moins de 8 mètres de la conduite de rue. Aberration Une situation ...

Chauffage

Se chauffer au gaz comporte pas mal d'avantages. Problème: raccorder sa maison au réseau de gaz naturel coûte parfois très cher. Depuis 2003, pour être raccordé gratuitement au réseau, il faut que la façade soit située à moins de 8 mètres de la conduite de rue.

Aberration

Une situation qui pose parfois problème, comme le souligne le député wallon Philippe Knaepen (MR) dans une question qu'il a adressé à Paul Furlan: «Lorsqu'une conduite est placée dans une rue, celle-ci est rarement située au centre de la voirie. Il est de coutume de placer la conduite du côté gauche ou droit de la voirie, sous l'un ou l'autre trottoir. Cette situation entraîne un traitement différent pour les habitants d'une même rue. En effet, ceux qui ont la chance d'habiter du côté de la conduite se voient exemptés du paiement au raccordement alors que, pour ceux qui habitent de l'autre côté de la rue, au-delà des 8 m, le raccordement est alors payant. » Une aberration en vigueur depuis 2003 qui pourrait bien être supprimée. Ainsi, le ministre wallon de l'énergie, Paul Furlan, annonce qu'un nouveau décret portant sur le marché wallon du gaz allait voir le jour. Or, celui-ci, déjà adopté par le gouvernement en seconde lecture, prévoit que le gestionnaire de réseau devra «procéder gratuitement au raccordement standard pour tout client résidentiel dont les installations sont situées à maximum 8 m de la canalisation principale du réseau de distribution, hors traversée de voirie!»

Une bonne nouvelle pour les ménages...

Guillaume Barkhuysen